

1 JOUR POUR RÉUSSIR VOTRE STRATÉGIE LMS

• LE SÉMINAIRE • LMS FÉFAUR 2015



MARDI 23 JUIN 2015



PARIS 8ÈME



POUR LES DIRECTIONS FORMATION RH, DSI ET MÉTIERS (ENTREPRISES ET ORGANISMES DE FORMATION)

PAUSES ET DÉJEUNER INCLUS **730€ HT**

UN SÉMINAIRE POUR :

- ◆ CONNAÎTRE LES « PÉRIMÈTRES LMS » ET LEURS USAGES DANS LES ENTREPRISES
- ◆ IDENTIFIER LA SOLUTION LMS LA MIEUX ADAPTÉE À VOTRE ORGANISATION
- ◆ CONDUIRE EFFICACEMENT LE CHOIX ET LE DÉPLOIEMENT DE VOTRE PLATEFORME
- ◆ CRÉER DES PORTAILS DE FORMATION ENGAGEANTS
- ◆ ÉVALUER VOTRE BUDGET ET CHARGE DE TRAVAIL INTERNE
- ◆ ARGUMENTER LE « ROI » DE L'INVESTISSEMENT LMS DEVANT LA DIRECTION

Key notes, études de cas, échanges...

Avec les meilleurs experts et praticiens LMS et Digital Learning

Le séminaire sera nourri des informations de la 7ème édition du « **Benchmark LMS Féfaur** », étude de référence pour le choix d'un LMS (parution printemps 2015).

Féfaur est déclaré
organisme de formation

Féfaur

SÉMINAIRES



*Un séminaire conçu par Michel Diaz et Aude Dellacherie,
Directeurs associés de Féfaur, avec les témoignages de leaders
de l'offre et d'entreprises utilisatrices*

La plateforme LMS est au coeur des nouvelles stratégies de formation : diffuser les modules e-learning, « tracer » les résultats et les temps passés à se former, assembler les parcours « blended learning »... animer des communautés d'apprenants, marketer les nouvelles offres de formation, aligner toujours plus vite les compétences des métiers sur les marchés en resserrant le lien entre formation et performance opérationnelle... le LMS remplace même progressivement les applications de gestion administrative de la formation.

Une préoccupation majeure des responsables formation - RH : dans les entreprises ou les organismes de formation, le risque est grand d'une solution inadaptée : un échec dont il faudra des années pour se remettre... alors qu'une plateforme LMS répondant aux attentes du « business » et des salariés, permettant de générer des portails de formation « engageants » dans le délai et le budget prévus, c'est l'assurance du socle nécessaire à toute stratégie de formation efficiente.

Réussir son projet LMS suppose de répondre à des questions nombreuses et variées...

- Qui faut-il réunir autour de la table ? comment « instancier » le projet, distribuer les rôles, en particulier entre le département formation et la DSI ? quelles sont les compétences, responsabilités et feuille de route du chef de projet ?
- Comment exprimer les besoins, ceux des apprenants, des managers, des formateurs, des tiers ? comment s'assurer que la plateforme serve vraiment la stratégie de formation de l'entreprise (blended learning, 70:20:10...), qu'elle s'intègre avec les autres systèmes d'information ?
- Quelle connaissance préalable doit-on avoir des possibilités (et des limites) de ces plateformes LMS ? comment utiliser cette connaissance pour mieux structurer sa démarche ?
- Quels fournisseurs consulter ? comment s'assurer du choix le mieux adapté au contexte et besoins, selon quels critères, avec quels outils ?
- Comment optimiser le budget d'investissement, comment l'argumenter devant la direction ?
- ...

Le 23 juin à Paris : une journée de formation et d'échanges, pour réussir votre stratégie LMS.

Ces questions et bien d'autres seront éclairées dans le Séminaire LMS Féfaur 2015 dédié aux responsables formation-RH, DSI et métiers (entreprises et organismes de formation). Les meilleurs experts et praticiens témoigneront de leurs projets et bonnes pratiques. Ils vous apporteront l'information et les connaissances nécessaires à votre stratégie LMS.

À très bientôt

Michel Diaz
Aude Dellacherie

À propos du séminaire



Féfaur est le premier cabinet d'études et de conseil Digital Learning indépendant du marché français et l'un des leaders européens. Nous aidons notamment les entreprises à mettre leur plateforme (choix et déploiement) en cohérence avec leur stratégie de formation et de gestion des talents.

En partenariat avec :



Les intervenants



Charlene Berneau
Corporate Digital
Learning Manager
Saint-Gobain



Pierre Berthou
Directeur Général
FuturSkill Digital



Jérôme Bruet
Directeur Général
e-doceo



Aude Dellacherie
Directrice Associée
Féfaur



Michel Diaz
Directeur Associé
Féfaur



Bertrand Gorge
Product Manager
CrossKnowledge



Laurent Heyer
Responsable Pôle de formation
des professionnels de santé
Agence de la biomédecine



Geoffroy de Lestrangé
EMEA Product
Marketing Manager
Cornerstone OnDemand



Elodie Primo
Directrice Générale
MOS - MindOnSite



Le programme de la matinée

8h30

Accueil

9h00

Enjeux et périmètres fonctionnels des plateformes LMS **Michel Diaz**
30 minutes

- Plateforme LMS et portail de formation : de quoi parle-t-on ? Périmètres fonctionnels actuels et perspectives, entreprises et organismes de formation
- Plateforme logicielle ou services cloud ? L'intégration dans l'urbanisation SI
- Usage des plateformes LMS et talents dans les entreprises françaises, LMS et formation étendue
- Concurrence : réseau social, plateforme de MOOC

9h30

La plateforme LMS et talents unifiée, pour assurer le continuum formation-développement des compétences **Geoffroy de Lestrangé**
20 minutes **Échanges**
10 minutes

- Renforcer le lien formation - développement des compétences : des opportunités de la Réforme de la formation à celles des plateformes technologiques
- Le rôle clé de l'évaluation ; diversité de ses objets et formes : évaluation de la formation et des collaborateurs structurée, sur site, sociale
- Portail unifié, du recrutement au plan de succession : vision dynamique des compétences et parcours de formation par l'entreprise et le collaborateur ; analyse des données et nouveaux modèles prédictifs

10h00

Plateformes LMS : la montée en puissance d'une nouvelle génération de « SI Formation » **Pierre Berthou**
20 minutes **Échanges**
10 minutes

- Priorisation des enjeux de la formation : de la gestion administrative de la formation au « delivery » de nouvelles offres de contenus / services
- Quelles plateformes pour répondre à ces enjeux ? Éléments de stratégie pour choisir (bilans comparés plateforme unique / plusieurs plateformes)
- Deux mises en situation de ce choix : académie digitale / université d'entreprise - externalisation (outsourcing) de la gestion de la formation

10h30

Pause

11h00

La construction du Digital Learning dans une agence sanitaire d'état : affaire d'outils et de compétences **Laurent Heyer**
35 minutes **Échanges**
10 minutes

- La réponse du Digital Learning au contexte spécifique d'une agence sanitaire d'Etat : métiers, sécurité, efficacité, prise en compte des politiques publiques
- Le processus de sélection de la plate-forme LMS et des outils de production e-learning ; conditions d'exploitation pour améliorer l'acquisition des compétences métier
- Solutions développées : les offres de contenus et de services, leur articulation dans des parcours supportés par les outils
- Résultats obtenus et nouveaux développements attendus

11h45

Les bénéfices des portails métiers ou thématiques dans l'entreprise étendue **Élodie Primo**
20 minutes **Échanges**
10 minutes

- L'entreprise étendue (collaborateurs, réseau de distribution, fournisseurs, clients...) : un modèle pour « designer » la stratégie Digital Learning
- Quel(s) design(s) pour quel(s) portail(s) ? Un enjeu prioritaire pour les plateformes LMS ; le point sur l'état de l'art
- Comment organiser et mutualiser les ressources pédagogiques dans le portail formation ; retour d'expérience dans les secteurs du luxe et du retail
- Activités pédagogiques en fonction des contextes d'utilisation et des terminaux (PC, tablette, smartphone) ; bonnes pratiques et points de vigilance

12h15

Pause déjeuner



Le programme de l'après-midi

14h00

 **Michel Diaz
et Aude
Dellacherie**
30 minutes

Réussir le choix de la plateforme LMS et optimiser son budget

- S'informer et exprimer ses besoins ; méthode des cas d'utilisation
- Conduite de l'appel d'offre : bonnes pratiques et points de vigilance
- Rôle et engagement de la DSI dans le projet LMS ; cartographie et animation des parties prenantes
- Coût d'une plateforme LMS : modèle de prix, coût d'exploitation, retour sur investissement

14h30

 **Bertrand Gorge**
20 minutes

 **Échanges**
10 minutes

Usage de la Plateforme LMS : comment maximiser l'engagement des apprenants et des diverses parties prenantes

- Engager les salariés dans leur formation : les activités d'apprentissage à plus fort pouvoir d'engagement, leur intégration dans le portail de formation
- Au-delà du e-learning : comment intégrer le support des apprentissages sociaux et expérientiels par la plateforme LMS et valoriser l'informel
- Quelles opportunités à la lumière de la réforme professionnelle ?
- Comment adresser les besoins spécifiques des apprenants, prescripteurs, managers, pairs, coaches, formateurs et experts

15h00

 **Jérôme Bruet**
20 minutes

 **Échanges**
10 minutes

LCMS + LMS : le couple gagnant d'une stratégie de digital learning

- Quels sont les facteurs clés du développement de la formation numérique dans les entreprises et les organismes de formation ?
- Comment utiliser le Digital Learning au service de la performance de l'entreprise ? Et quel ROI en attendre ?
- Enjeux de la solution informatique au regard des projets de formation
- Les points de vigilance et les accélérateurs d'un dispositif pédagogique numérisé réussi

15h30

*Pause***16h00**

 **Charlene
Berneau**
35 minutes

 **Échanges**
10 minutes

Implémentation d'un LMS : enjeux et conditions de la réussite dans un grand groupe International

- Enjeux de la formation dans un groupe international : développement du réseau et déploiement des formations : comment devenir une entreprise apprenante
- Comment utiliser la plateforme LMS pour supporter l'apprentissage multi-modal / multi-canal ; LMS et support à la performance opérationnelle
- Formation interne, formation de l'entreprise étendue : problématique de l'offre de contenus et services de formation pour les clients, partenaires et futures recrues
- Stratégie LMS : peut-on utiliser le même LMS en interne et en externe ?

16h45

 **Michel Diaz**
30 minutes

Stratégie de formation et plateforme LMS : les questions à se poser

- LMS et modélisation blended learning, le support du modèle 70:20:10
- LMS et production de ressources
- LMS et évaluation de la formation et des compétences
- LMS et marketing de la formation (fonctions éditoriales)
- Quelques bonnes pratiques du déploiement de la plateforme LMS par domaines / zones

17h15

Clôture



Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin dûment complété
Par mail : julie.thomas@fefaur.com, par fax : 03 55 03 58 48
Par courrier : Féfaur - 148, rue de l'Université - 75007 PARIS

Entreprise

Société : _____
Adresse : _____
CP : _____
Ville : _____
SIRET : _____

Personne à contacter concernant votre stage

Nom : _____
Prénom : _____
E-mail : _____
N° de tel : _____
Fonction : _____

Participant(s)

Prénom et nom	Fonction	Tél et e-mail
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Adresse de facturation

(si différente de celle ci-dessus)

Société : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____

Règlement et facturation

Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de Féfaur ou par virement bancaire sur présentation de facture

Conditions tarifaires

730€ HT pour 1 inscription
soit 876€ TTC dont 176€ de TVA (20%)

15% de remise effectuée sur la 2ème inscription

Les prix comprennent : les pauses café, le déjeuner et le support de cours au format numérique

Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes

Fait à : _____ Le : _____
Signature du responsable Formation et cachet de l'entreprise



Salon Champs-Élysées Boétie
112-114 rue de la Boétie
Paris 8ème

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

CONTACT
julie.thomas@fefaur.com
+33 (0)3 26 86 49 65

Féfaur |
SÉMINAIRES

Féfaur - 148, rue de l'Université
75007 PARIS
+33 (0)3 26 86 49 65

RCS PARIS 488 867 250
N° SIRET : 488 867 250 00034
N° TVA intracommunautaire :
FR77488867250



Conditions générales de vente

1. Présentation

Société de conseil et d'études e-learning, Féfaur (siège social : 148 rue de l'Université - 75007 PARIS (France)) a sa déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 52779 75 auprès du préfet de région Ile de France

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) précisent les modalités de réservation et d'achat des actions de formation de Féfaur. Le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve des CGV, seules les conditions particulières accordées expressément par Féfaur pouvant y déroger.

3. Formations

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises réalisées dans des locaux mis à disposition par Féfaur.

Inscription : une inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement intégral de la formation.

Remplacement d'un participant : Féfaur offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant.

Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Féfaur se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités, et de la reporter à une date ultérieure. À défaut que le Client puisse participer à cette nouvelle session, il pourra demander le remboursement de sa formation.

Documents contractuels : A la demande du Client, Féfaur peut adresser une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires dont un sera à retourner par le Client avec le cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Programme : Féfaur se réserve de droit de modifier le programme tout en restant dans les objectifs et l'esprit du séminaire.

4. Facturation – Règlement

Prix : Tous les prix sont exprimés en euros, HT et TTC. Ils comprennent les deux pauses, le déjeuner et la documentation pédagogique au format numérique.

Facture : La facture est adressée au Client dès réception de l'inscription.

Paiement : Le paiement doit être effectué à l'inscription sur présentation de facture, par chèque ou virement bancaire ; l'accès à la salle de formation n'est possible qu'aux participants ayant acquitté le paiement de leur inscription.

5. Annulation par le Client

Les dates de formation sont fixées et sont bloquées de façon ferme.

Toute annulation doit parvenir à Féfaur impérativement par écrit. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du montant de la formation sera retenu au Client.

- Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session : la totalité du montant de la formation sera retenue au Client.

6. Limitations de responsabilité de Féfaur

La responsabilité de Féfaur ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou du prestataire fournisseur de la salle de formation. La responsabilité de Féfaur est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

7. Force majeure

Féfaur ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Féfaur.

8. Propriété intellectuelle

Féfaur est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Féfaur pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Féfaur. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

9. Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Toute contestation ou litige est de la compétence du Tribunal de commerce de PARIS.